

<p align="center"><b>Note brève et synthétique</b> <b>COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024</b></p>
--

## I. La nouveauté du compte financier unique

La Ville de Charnay-lès-Mâcon a adopté, par une délibération du 6 novembre 2023, le référentiel M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans la continuité, la collectivité a fait le choix du passage au Compte financier unique (CFU) dès l'exercice 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée (partie II) se complète d'une vision patrimoniale (partie III). Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

## II. Le cadre général du compte financier unique

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le compte financier unique de la Ville de Charnay-lès-Mâcon et elle est disponible sur le site internet de la commune pour l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024.

### III. Éléments de contexte et priorités du budget

Les orientations budgétaires définies en 2024 répondaient à trois objectifs :

- Poursuivre les efforts d'investissements indispensables à l'entretien régulier du patrimoine (bâtiments, voiries) en priorisant la transition écologique et énergétique de la commune ;
- Améliorer la qualité du service public en s'adaptant à la population en augmentation ;
- Conserver les équilibres financiers de la commune.

### IV. Le fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre commune d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Fonctionnement	CFU 2024	CA 2023	Variation €	Variation %
Recettes réelles	9 157 019	9 076 055	80 964	0,9%
Recettes d'ordre	241 859	163 721	78 138	47,7%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>9 398 877</b>	<b>9 239 775</b>	<b>159 102</b>	<b>1,7%</b>
Dépenses réelles	7 690 940	7 390 975	299 965	4,1%
Dépenses d'ordre	495 291	441 291	54 001	12,2%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 186 231</b>	<b>7 832 265</b>	<b>353 966</b>	<b>4,5%</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 212 646</b>	<b>1 407 510</b>	<b>- 194 864</b>	<b>-13,8%</b>

- Les recettes de fonctionnement sont composées :
  - Des prestations fournies à la population : concessions de cimetières, droits de place du marché, locations de salles et matériels, accueils périscolaires, accueil de loisirs, restauration scolaire, redevance résidence personnes âgées, saison culturelle et école de musique.
  - Des impôts locaux.
  - De la fiscalité indirecte.
  - Des dotations versées par l'État.
  - Des subventions.
  - Et des revenus des immeubles.

Elles représentent 9 398 877 €, en augmentation de 159 102 €, soit +1.7 % par rapport à 2023.

- Les dépenses de fonctionnement sont composées des éléments suivants :
  - Des salaires du personnel municipal
  - De l'entretien et consommation des bâtiments communaux
  - Des achats de matières premières et fournitures
  - Des prestations de services effectuées
  - Des subventions aux associations
  - Intérêts de la dette
  - Dotation aux provisions

Les dépenses de fonctionnement représentent 8 186 231 €, en augmentation de 353 966 €, soit + 4.5% par rapport à 2023.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à rembourser le capital de la dette et à financer elle-même ses projets d'investissements.

Le CFU 2024 affiche un résultat de 1 212 646 € en baisse de 194 864 € par rapport à 2023, soit -14%.

### 1) Les principales recettes de fonctionnement

Recettes de Fonctionnement (en €)	CFU 2024	CA 2023	Variation €	Variation %
013 -Atténuations de charges	76 082	81 570	- 5 488	-6,7%
70 -Produits des services	723 188	720 043	3 144	0,4%
731 -Fiscalité locale M57	6 377 911	6 177 610	200 301	3,2%
73 -Impôts et Taxes (hors 731) M57	266 532	320 717	- 54 185	-16,9%
74 -Dotations et participations	1 433 951	1 257 478	176 472	14,0%
75 -Autres produits de gestion courante	224 251	229 198	- 4 947	-2,2%
76 -Produits financiers	53 605	53 605	-	0,0%
77- Produits spécifiques	1 500	213 387	- 211 887	-99,3%
78 -Reprises sur amortissement, dotations et provisions		22 446	- 22 446	-100,0%
<b>Total réel</b>	<b>9 157 019</b>	<b>9 076 054</b>	<b>80 964</b>	<b>0,9%</b>
<b>Total ordre</b>	<b>241 859</b>	<b>163 721</b>	<b>78 138</b>	<b>47,7%</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>9 398 877</b>	<b>9 239 775</b>	<b>159 102</b>	<b>1,7%</b>

Les évolutions significatives des recettes de fonctionnement concernent :

- **Les produits de la fiscalité locale (chap.731)** notamment les impôts directs locaux en augmentation de 279 K€ avec la revalorisation des bases locatives de 3.9% en 2024. La taxe additionnelle aux droits de mutation diminue par contre de 40 K€.
- **Les impôts et taxes (chap. 73 hors 731)** en baisse de 54 K€ et cela porte principalement sur l'attribution de compensation MBA : celle-ci diminue car la contribution de la commune au budget de la petite enfance est en hausse (+45 K€) tout comme la contribution au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme (+9 K€).
- **Les dotations et participations (chap.74)** en augmentation de 176 K€ du fait en partie d'un décalage dans le rattachement des produits 2023.
- **Les produits spécifiques (chap.77)** en diminution de 212 K€ : ils retrouvent un niveau habituel après l'année 2023 exceptionnelle du fait de l'inscription d'avoirs conséquents sur les factures de fluides après une erreur de facturation de la part du fournisseur d'électricité.
- **Les recettes d'ordre** en hausse de 78K€ essentiellement du fait d'une régularisation des amortissements de subventions d'investissements.

## 2) Les principales dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en €)	CFU 2024	CA 2023	Variation €	Variation %
011 -Charges à caractère général	2 124 743	2 099 428	25 315	1,2%
012-Charges de personnel	4 875 022	4 662 729	212 292	4,6%
014 -Atténuations de produits	9 239	44 912	- 35 673	-79,4%
65 -Autres charges de gestion courante	499 493	459 745	39 749	8,6%
66 -Intérêts de la dette	145 144	110 480	34 664	31,4%
67 -Charges spécifiques	8 300	11 059	- 2 760	-25,0%
68 -Dotations et provisions (réelles)	29 000	2 622	26 378	NS
<b>Total réel</b>	<b>7 690 940</b>	<b>7 390 975</b>	<b>299 965</b>	<b>4,1%</b>
<b>Total ordre</b>	<b>495 291</b>	<b>441 291</b>	<b>54 001</b>	<b>12,2%</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 186 231</b>	<b>7 832 265</b>	<b>353 966</b>	<b>4,5%</b>

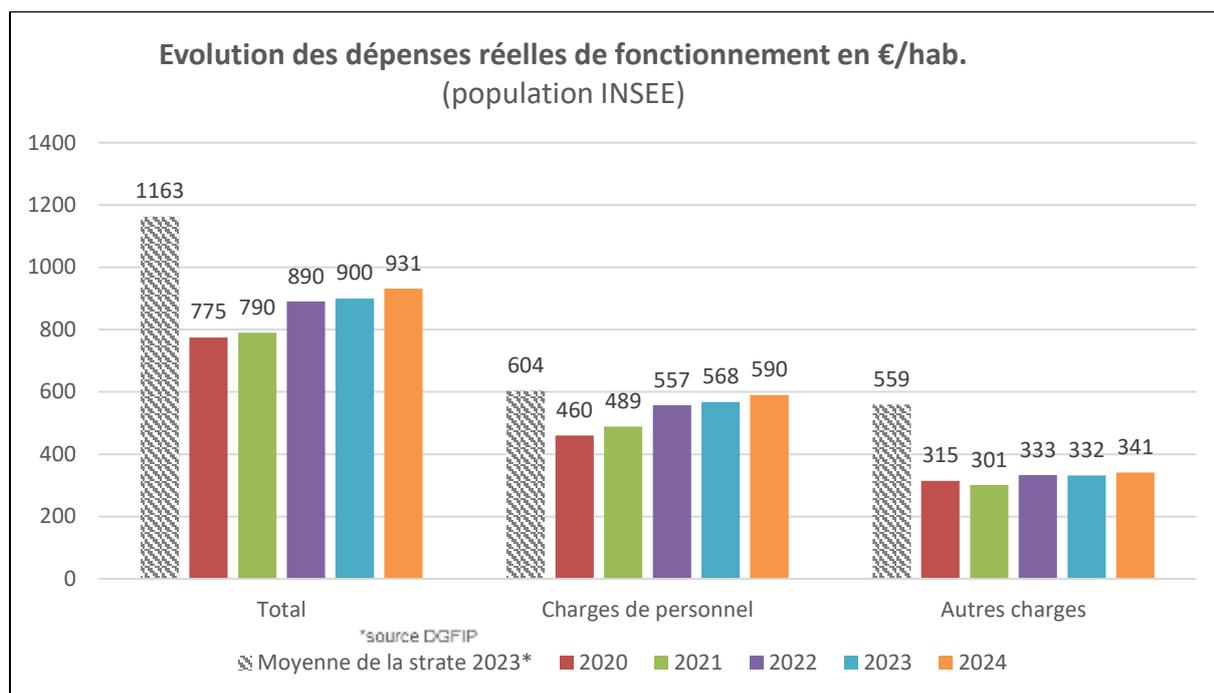
Les variations significatives des dépenses de fonctionnement concernent :

- **Les dépenses de personnel (chap.012)** en augmentation de 212 K€ du fait :
  - a) *De mesures réglementaires (105 K€)* :
    - Hausse de 5 points de l'indice majoré soit 43 K€
    - Hausse de 1 point de la cotisation CNRACL soit 18 K€
    - Avancements d'échelon, grade et promotion interne pour 16 K€
    - Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour 28 K€
  - b) *De décisions propres à la collectivité (107 K€)* :
    - Remplacements des absences pour 48 K€ (couverts pour partie par l'assurance CNP)
    - Hausse des rémunérations pour 7 K€
    - Primes pour élections législatives pour 15K€
    - Recrutements pour 37K€
- **Les atténuations de produits (chap.014)** en baisse de 36 K€ du fait d'une régularisation de taxe pylônes en 2023.
- **Les autres charges de gestion courante (chap.65)** en hausse de 40 K€ du fait principalement du paiement d'une indemnité d'imprévision pour un marché de travaux (25 K€) et de la régularisation des versements de la RODP réseaux de télécommunications au Sydesl (22 K€).
- **Les intérêts de la dette (chap.66)** en augmentation de 35 K€ du fait des intérêts courus sur l'emprunt de 1.7 M€ souscrit en 2024.
- **Les dotations et provisions réelles (chap.68)** en progression de 26 K€ en raison de la régularisation de la provision Compte Epargne Temps (CET).
- **Les dépenses d'ordre en hausse de 54 K€** du fait de nouvelles règles d'amortissements dans le cadre du référentiel M57.

## 3) Concernant la fiscalité, les taux en vigueur sont :

Taxes directes locales	Taux 2024
Foncier bâti	47,02%
Foncier non bâti	53,55%
Taxe d'habitation résidences secondaires	13,68%

#### 4) Ratios par habitants



En comparaison, les dépenses de fonctionnement des communes entre 5 000 et 10 000 habitants s'élèvent à 1 163 € par an et par habitant en 2023 contre 900 € pour Charnay-lès-Mâcon pour la même année (931€ en 2024).

Pour les frais du personnel, la moyenne de la strate est de 604 € par an et par habitant en 2023. Charnay reste en-deçà avec une dépense annuelle de 568€ par habitant pour la même année (581€ en 2024).

## V. Les investissements

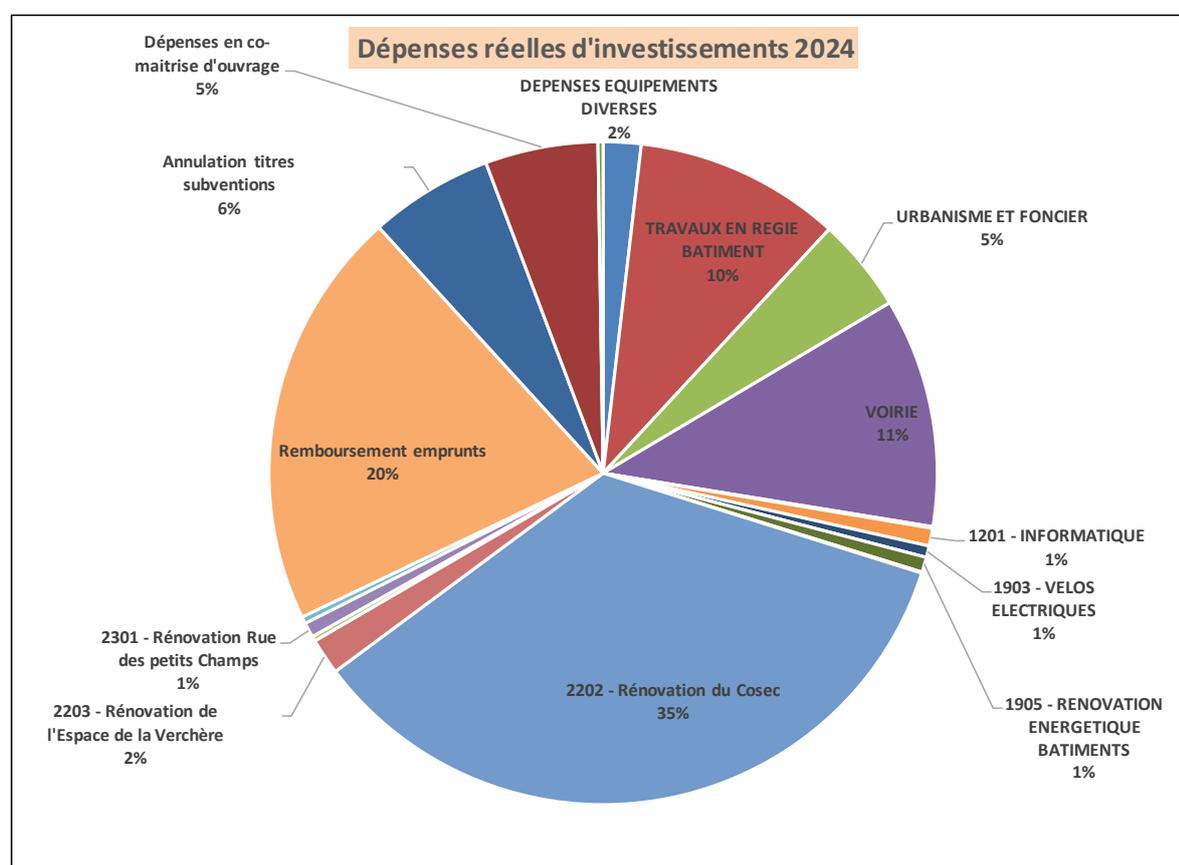
Ce budget sert à financer toutes les dépenses qui ont vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité. Il s'agit donc principalement de dépenses d'équipements et de travaux.

Investissement (en €)	CFU 2024	CA 2023	Variation €
Recettes réelles	6 381 422	3 104 223	3 277 199
Recettes d'ordre	606 173	450 012	156 161
<b>Total recettes (1)</b>	<b>6 987 595</b>	<b>3 554 235</b>	<b>3 433 360</b>
<b>Restes à réaliser recettes</b>	752 385	427 034	325 351
Dépenses réelles	4 043 602	3 631 941	411 661
Dépenses d'ordre	352 741	172 443	180 298
<b>Total dépenses (2)</b>	<b>4 396 343</b>	<b>3 804 384</b>	<b>591 959</b>
<b>Restes à réaliser dépenses</b>	528 441	375 041	153 400
<b>Résultat de l'exercice (1)-(2)</b>	<b>2 591 252</b>	<b>- 250 149</b>	<b>2 841 401</b>

Les recettes d'investissement représentent 6 987 595 € et les dépenses d'investissement 4 396 343 €. Le résultat d'investissement s'améliore du fait de l'encaissement d'emprunts pour 2.7 M€.

## 1) Les principales dépenses réelles d'investissement

Dépenses réelles d'investissements (en €)	CFU 2024	CA 2023	Variation €
DEPENSES EQUIPEMENTS DIVERSES	74 004	95 736	- 21 732
TRAVAUX EN REGIE BATIMENT	404 255	251 812	152 444
URBANISME ET FONCIER	185 160	384 134	- 198 974
VOIRIE	451 931	374 932	76 999
0505 - P L U	3 297	18 158	- 14 862
1201 - INFORMATIQUE	34 875	90 664	- 55 789
1903 - VELOS ELECTRIQUES	22 800	-	22 800
1904 - VIDEO PROTECTION	-	129 874	- 129 874
1905 - RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS	29 671	853 035	- 823 364
2001 - Eclairage public	2 160	156 228	- 154 068
2003 - Domaine de Champgrenon	-	3 109	- 3 109
2006 - Réfection rue Ambroise Paré	-	255 033	- 255 033
2202 - Rénovation du Cosec	1 411 706	84 207	1 327 499
2203 - Rénovation de l'Espace de la Verchère	71 332	14 838	56 494
2204 - Parking de la Verchère	9 774	641	9 133
2301 - Rénovation Rue des petits Champs	29 128	-	29 128
2302 - Parcelle AM340 ilot de fraîcheur	13 722	-	13 722
<b>Sous-total dépenses d'équipements</b>	<b>2 743 815</b>	<b>2 712 402</b>	<b>31 413</b>
Remboursement emprunts	826 504	814 695	11 809
Annulation titres subventions	242 694		242 694
Dépenses en co-maitrise d'ouvrage	220 589	104 844	115 745
Titres immobilisés	10 000	-	10 000
<b>Total dépenses réelles d'investissements</b>	<b>4 043 602</b>	<b>3 631 941</b>	<b>411 661</b>



Les dépenses d'équipements les plus importantes en 2024 portent sur la rénovation du COSEC, les travaux d'entretien des voiries et des bâtiments.

Le remboursement du capital des emprunts représente 826 504€ en 2024 soit 20% des dépenses réelles d'investissements.

## 2) Les principales recettes d'investissement

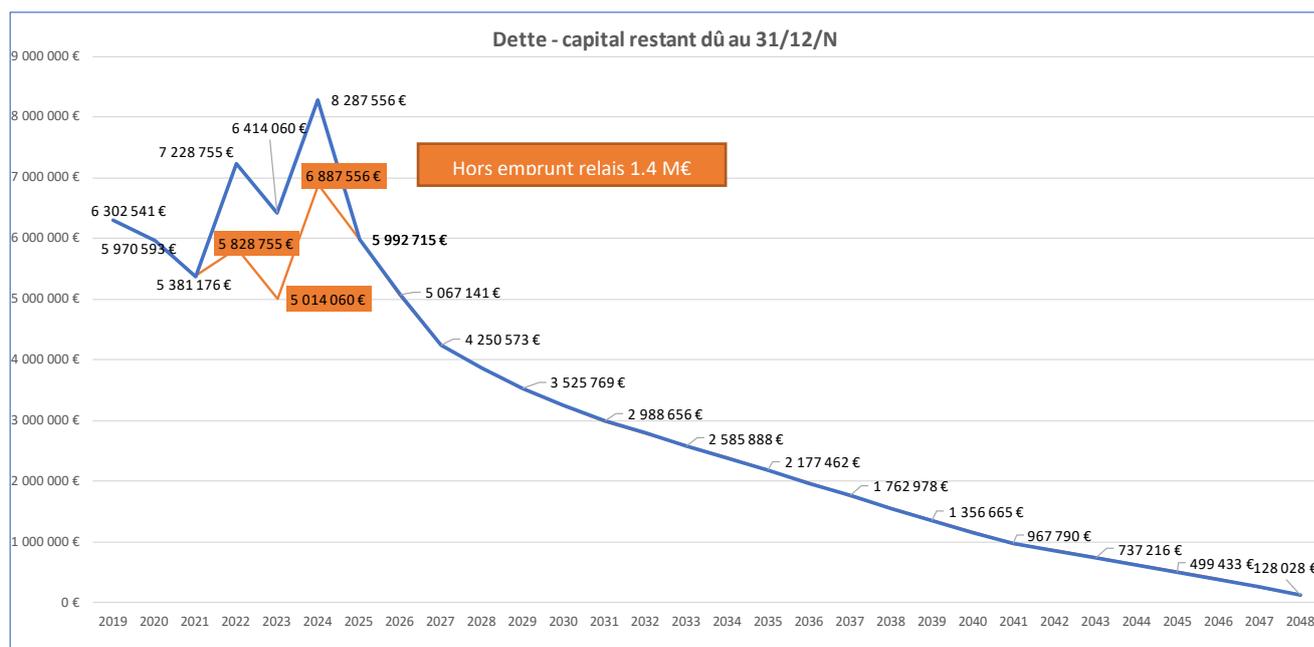
Recettes réelles d'investissements (en €)	CFU 2024	CA 2023	Variation €
FCTVA	877 141	214 968	662 172
Taxe d'aménagement	93 300	156 114	- 62 814
Excédents de fonctionnement	1 898 999	340 480	1 558 519
Subventions d'investissements	591 393	2 284 609	- 1 693 215
Emprunts	2 700 000	-	2 700 000
Recettes co-maitrise d'ouvrage	220 589	108 052	112 537
<b>Total recettes réelles d'investissements</b>	<b>6 381 422</b>	<b>3 104 223</b>	<b>3 277 200</b>

L'augmentation des recettes réelles d'investissements provient :

- D'un recours à l'emprunt pour 2.7 M€
- De l'encaissement du FCTVA sur les dépenses d'équipement réalisées en 2022
- De l'affectation en excédent de fonctionnement de 1.9M€ pour couvrir les investissements
- De subventions d'investissements en retrait de 1.7M€ par rapport à 2023 en lien avec l'avancement des différents projets d'investissements.

## VI. La dette

Au 31/12/2024, l'encours de dette est de 8 287 556 € en raison de nouveaux emprunts pour 2.7 M€.



## VII. Quelques ratios et données

### 1) La capacité de désendettement

Le ratio de désendettement est légèrement dégradé par rapport à 2023 du fait des nouveaux emprunts de 2024 et de l'épargne brute un peu en retrait mais la commune conserve une bonne capacité de désendettement en dessous de la norme de 12 années.

Capacité de désendettement	CFU 2024	CA2023	CA 2022
Encours de dette au 31/12	8 287 556	6 414 060	7 228 755
Epargne brute	1 464 578	1 684 080	1 170 021
<b>Capacité de désendettement en années</b>	<b>5,7</b>	<b>3,8</b>	<b>6,2</b>

### 2) Le taux d'endettement

Le taux d'endettement mesure la capacité de la commune à rembourser son encours de dette à partir de ses revenus courants.

Le taux d'endettement ressort à 91% fin 2024 en raison de la souscription d'emprunts pour 2.7M€ en 2024. Ce taux sera ramené à moins 80% dès 2025 après le remboursement du prêt relais de 1.4M€.

Taux d'endettement	CFU 2024	CA2023	CA 2022
Encours de dette au 31/12	8 287 556	6 414 060	7 228 755
Recettes réelles de fonctionnement	9 157 019	9 076 055	8 376 527
<b>Taux d'endettement</b>	<b>91%</b>	<b>71%</b>	<b>86%</b>

### 3) L'autofinancement

L'épargne de gestion progresse par rapport à 2023 tandis que l'épargne brute diminue car en 2023 il y avait des produits exceptionnels pour 212K€.

L'épargne nette diminue en conséquence mais reste à un bon niveau.

Autofinancement	CFU 2024	CA2023	CA 2022
Epargne de gestion	1 593 418	1 519 803	1 247 876
Epargne brute	1 464 578	1 684 080	1 170 021
Epargne nette	638 074	869 385	357 150

### 4) Le personnel communal (31 décembre 2024)

**Le tableau IVB9 du CFU 2024** indique les emplois budgétaires au 31/12/2024 et les effectifs pourvus en ETPT (équivalent temps plein travaillé) c'est-à-dire l'effectif sur la période d'activité dans l'année.

**Le tableau présenté ci-après** donne les informations du personnel au 31/12/2024.

Filière	Nb de postes votés en ETP (tableau des effectifs du 02/12/2024)	Nb d'emplois pourvus en ETP	Nb de postes vacants en ETP	Nb de fonctionnaires en ETP	Nb de contractuels en ETP
DGS	1	1	0	1	0
Administrative	26,5	23,46	3,04	17,86	5,6
Animation	20,59	20,31	0,28	10,84	9,47
Culturelle	6,64	6,64	0	3,97	2,67
Police	2	1	1	1	0
Sociale	10,71	10,59	0,12	9,77	0,81
Technique	38,93	38,54	0,39	29,85	8,69
<b>Total</b>	<b>106,37</b>	<b>101,54</b>	<b>4,83</b>	<b>74,29</b>	<b>27,24</b>

NB : au CFU, le total est de 105.37 parce que, réglementairement, il ne comprend pas la ligne des emplois fonctionnels, à savoir l'emploi de DGS pour notre commune